

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 08/07/2025  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 13

<i>Séance N° 04</i>
<i>15/07/2025</i>
<i>Délibération 052/5.7</i>

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, HENRIQUES Floriane et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, AVERTY Julien, HEMON Christian, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes HAMELIN Karine, HA Christine, MOURAIN Lisa, Mrs ABU-AITA Maher, GUILBAUD David, CUVILLIER Jean-Claude.

Absent : Mr PINEAU Nicolas

Pouvoirs : Mr ABU-AITA Maher a donné pouvoir à Mme BERNARD Béatrice

Monsieur MILCENT Jean-Paul a été élu secrétaire.

**OBJET : Conventions de billetterie avec la Communauté de Communes Océan Marais de Monts et l'Office de Tourisme Intercommunal SPL Océan Marais de Monts**

Madame le Maire informe les membres présents qu'une convention de billetterie a été mise en place à la demande de l'Office de Tourisme Intercommunal afin de justifier le reversement des recettes à la Communauté de Communes.

La Commune confie à l'Office de Tourisme Intercommunal Pays de Saint Jean de Monts-Vendée Océan, le conseil, l'enregistrement et l'encaissement des recettes des réservations de ses spectacles 5e Saison 2025-26.

La durée de cette convention s'étend de septembre 2025 à mai 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** les termes de la convention de billetterie 2025/2026.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention à intervenir avec Madame la Présidente de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts ainsi que le Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal - SPL Océan Marais de Monts.

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le

ID : 085-218501724-20250715-20250715DEL052-DE



Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme  
Madame le Maire  
Rosiane GODEFROY



Le secrétaire de séance  
Mr MILCENT Jean-Paul